



N° de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 9 SEPTEMBRE 2024

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue au centre communautaire de La Motte, ce neuvième jour de septembre, de l'an deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur Yanick Lacroix.

SONT PRÉSENTS :	Yanick	Lacroix	Maire	
	Luc	St-Pierre	Conseiller	(1)
	Patrick	Savard	Conseiller	(3)
	Patrick	Cyr	Conseiller	(4)
	Pascal	Bellefeuille	Conseiller	(6)
ABSENTS :	Louis	Baribeau	Conseiller	(2)
	Mélissa	Perron	Conseillère	(5)

Tous membres du conseil et formant quorum.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur Yanick Lacroix, maire de La Motte. Il remercie les anciens maires, messieurs Réjean Richard et Paul Lafrenière pour leur temps et implication au sein de leur communauté.

24-09-130 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Patrick Savard et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item *affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉE

24-09-131 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 AOÛT 2024

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2024, soit, et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDES DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

INTERVENTIONS DU PUBLIC

Des questions en lien avec les véhicules hors d'usage, les travaux de plomberie au Centre communautaire, la gestion des matières résiduelles sont émises par des membres de l'assistance.

INFORMATIONS AVEC DÉCISION

24-09-132 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT – RÉSEAU BIBLIO

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Patrick Savard et unanimement résolu, de nommer monsieur Pascal Bellefeuille, à titre de représentant municipal, auprès du Réseau biblio.

ADOPTÉE



24-09-133

CHANGEMENT DE REPRÉSENTANT – BAIL DE VILLÉGIATURE LAC DES GRÈVES

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Patrick Savard et unanimement résolu, de nommer madame Rachel Cossette, considérant la nécessité de procéder à la demande de l'octroi d'un nouveau bail afin de régulariser la présence de vos structures et/ou ouvrages situés dans le domaine hydrique de l'État auprès du ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs, est autorisé à représenter la municipalité et à agir et signer en son nom.

ADOPTÉE

24-09-134

BONIFICATION DES SOMMES POUR LE PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2024-2028

ATTENDU QUE les municipalités assument d'importantes responsabilités auprès de la population et qu'elles sont responsables d'environ 60 % des infrastructures publiques ;

ATTENDU QUE le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) est le plus important programme d'aide financière pour les infrastructures municipales du Québec ;

ATTENDU QUE les sommes prévues pour la TECQ 2024-2028 totalisent 3,226 milliards de dollars, soit un montant inférieur au montant initial de la TECQ 2019-2023 qui s'élevait à 3,415 milliards de dollars ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a réduit sa contribution financière pour la TECQ 2024-2028 de 338 millions de dollars par rapport à sa contribution initiale à la TECQ 2019-2023 ;

ATTENDU QUE les coûts de construction ont été fortement à la hausse au cours des dernières années, ce qui signifie que beaucoup moins de projets peuvent être réalisés avec les mêmes sommes ;

ATTENDU QUE le déficit de maintien d'actifs des infrastructures d'eau municipales du Québec atteignait 45 milliards de dollars en 2023 alors qu'il était de 38 milliards de dollars en 2022 ;

ATTENDU QUE le lien entre la qualité ainsi que la capacité des infrastructures municipales et la capacité de construire des logements est clair ;

ATTENDU QU'une étude de la Fédération canadienne des municipalités souligne que les infrastructures municipales nécessaires à la construction de nouveaux logements coûtent en moyenne 107 000 \$ par unité ;

ATTENDU QU'une étude réalisée par WSP en collaboration avec Ouranos estime à plus de 2 milliards de dollars par an, jusqu'en 2055, les surcoûts nécessaires pour entretenir, remplacer et adapter les infrastructures municipales québécoises existantes au climat futur ;

ATTENDU QUE pour relever les défis climatiques et sociaux, les municipalités doivent disposer des outils financiers nécessaires.

IL EST RECOMMANDÉ :



IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, QUE le Conseil municipal de La Motte demande au gouvernement du Canada de bonifier substantiellement les sommes prévues pour la TECQ 2024-2028.

ADOPTÉE

COMPTES-RENDUS

COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'agente de développement pour les mois de juillet et août 2024.

PROTECTION INCENDIE

24-09-135 RÉPARATION DU CAMION-CITERNE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu, d'autoriser Aréo-Feu à effectuer les réparations sur le camion-citerne au coût de deux mille trois cent quatre-vingt-douze dollars et quatre-vingt-quatorze sous (2 392,94 \$) tel que décrit dans la soumission S-00342623.

ADOPTÉE

URBANISME

24-09-136 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT CCU

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu, de nommer monsieur Pierre Bouchard, à titre de représentant de la population sur le Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT # 248

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, je soussigné Pascal Bellefeuille, conseiller, donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement visant l'adoption du Règlement # 248 concernant l'enlèvement de la neige sur une voie privée ouverte au public nommée chemin de l'horizon;

CONFORMÉMENT à l'article 445 CM, copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil ;

CONFORMÉMENT à l'article 445 CM, le responsable de l'accès aux documents de la municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours de calendrier précédent la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté ;

Le projet de règlement qui est présenté :

Énumération des conditions en lien avec le déneigement du chemin de l'Horizon ainsi que l'imposition d'une taxe de services à l'ensemble des propriétés du secteur desservi.



22-09-137

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 248 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE SUR UNE VOIE PRIVÉE OUVERTE AU PUBLIC NOMMÉE CHEMIN DE L'HORIZON

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu d'adopter le projet de règlement # 248 tel que présenté ;

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT # 251

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, je soussigné Pascal Bellefeuille, conseiller, donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement visant l'adoption du Règlement # 251 modifiant la grille des spécifications REC-2 du règlement de zonage # 195 ;

CONFORMÉMENT à l'article 445 CM, copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil ;

CONFORMÉMENT à l'article 445 CM, le responsable de l'accès aux documents de la municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours de calendrier précédent la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté ;

Le projet de règlement qui est présenté :

Modification des usages principaux du groupe résidentiel 5.3 de la grille des spécifications REC-2.

24-09-138

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 251 MODIFIANT LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS REC-2 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE # 195

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu d'adopter le projet de règlement # 251 tel que présenté ;

ADOPTÉE

24-09-139

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 24-001

ATTENDU QUE la nature de la demande consiste à permettre que la hauteur maximale d'un bâtiment secondaire détaché soit plus élevée que le bâtiment principal ;

ATTENDU QUE la propriété est située dans une zone mixte ;

ATTENDU QUE la demande affecte la disposition réglementaire de la zone MX-5 ;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne causerait aucun préjudice aux propriétés adjacentes ;

ATTENDU QUE le CCU recommande d'accepter la demande de dérogation mineure 24-001 ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Luc St-Pierre, d'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de dérogation mineure 24-001 telle que présentée par le CCU.

ADOPTÉE



AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n’est ajouté.

FINANCES ET ADMINISTRATION

DÉPÔT DE L’ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois d’août 2024.

24-09-140 APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu, que les comptes du mois d’août 2024, soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de cent cinquante-six mille trois cent quatre-vingt-seize dollars et quatre-vingt-onze sous. (156 396,91 \$.)

Aréo-feu	104,00 \$
Bell mobilité inc.	92,59 \$
Bois Turcotte ltée	126,54 \$
Boutique du bureau Gyva Inc.	-137,71 \$
Croteau Mireille	281,08 \$
Croteau Vickie	103,44 \$
CTRLweb	3 857,41 \$
Danny Lamoureux entrepreneur électricien	-115,43 \$
Desjardins sécurité financière	5 034,97 \$
Elcom radio inc.	23,00 \$
Énergies Sonic inc.	2 088,06 \$
FQM	430,29 \$
Garage tardif ltée	2 029,84 \$
Gestion P. Mino. Tansery inc.	91,97 \$
Hydraulique J.M.P.E.	-85,27 \$
Hydro-Québec	1 143,08 \$
Jambette Évolujoux	1 971,79 \$
La table de concertation	1,00 \$
Langevin Camille	183,72 \$
Larouche bureautique	740,55 \$
Location Lauzon Amos	139,52 \$
L’or bleu	57,15 \$
Magny électrique	745,57 \$
Mastercard BNC	3 047,19 \$
Mélissa Plante	27,41 \$
Messer Canada inc.	26,10 \$
Ministre du Revenu	15 541,98 \$
Multi-services J.V.B.	672,60 \$
Municipalité de Preissac	520,00 \$
MRC d’Abitibi	26 816,68 \$
Nortech solution informatique	342,06 \$
Papeterie commerciale	395,40 \$
PG solutions inc.	2 861,73 \$
Pneus GBM S.E.N.C.	110,38 \$
Protec-nature inc.	1 719,95 \$
Protek	56,97 \$
Pyromont équipement incendie	262,14 \$
Receveur général du Canada	6 214,04 \$
Sanimos inc.	1 715,42 \$
Somavrac c. c. inc.	28 145,88 \$
Télébec Ltée	127,79 \$
Rôle de paie	32 942,41 \$



UAP inc.	258,65 \$
Videotron	87,33 \$
Ville d'Amos	15 752,75 \$
Würth Canada limited	-155,11 \$
Total :	<u>156 396,91 \$</u>

ADOPTÉE

24-09-141 **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2023**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu, d’accepter le dépôt des états financiers 2023.

ADOPTÉE

24-09-142 **AUTORISATION DE SIGNATURE EFFET BANCAIRE – NOUVEAU MAIRE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Patrick Savard et unanimement résolu, que Monsieur Yanick Lacroix soit et est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de La Motte, les chèques, les effets bancaires et tous les documents pertinents concernant les dossiers municipaux et de retirer monsieur Paul Lafrenière à titre de signataire.

ADOPTÉE

24-09-143 **POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DU HARCÈLEMENT, DE LA VIOLENCE ET DE L’INCIVILITÉ AU TRAVAIL – 9 SEPTEMBRE 2024**

ATTENDU QUE toute personne a le droit d’évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité ;

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* prévoit notamment l’obligation pour tout employeur d’adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel ;

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte a adopté une telle politique le 3 juin 2019 (résolution n° 19-06-083) et qu’une mise à jour s’impose à la suite de l’adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail* ;

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte s’engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s’apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l’incivilité au travail, ainsi qu’à responsabiliser l’ensemble de l’organisation en ce sens ;

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte ne tolère ni n’admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d’incivilité dans son milieu de travail ;

ATTENDU QU’il appartient à chacun des membres de l’organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d’un milieu de travail sain ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et résolu à l’unanimité :

QUE la municipalité de La Motte abroge la (*politique de prévention du harcèlement de l’incivilité et de la violence au travail* adoptée le (2 juin 2019) (résolution n° 19-06-083).



QUE la municipalité de La Motte adopte la *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité.*

ADOPTÉE

DÉCLARATION DE PARTICIPATION À LA FORMATION «LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE» – MÉLISSA PERRON, CONSEILLÈRE # 5

Le Conseil prend acte du dépôt de la déclaration de participation de madame Mélissa Perron, conseillère # 5, à la formation « Le comportement éthique », le 13 juin 2024 à la directrice générale et greffière-trésorière, madame Rachel Cossette.

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux questions du public en lien avec des sujets discutés à l'ordre du jour.

CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

24-09-144 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Savard, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 20 h 27.

ADOPTÉE

Directrice générale
et Greffière-trésorière

Maire

« Je, Yanick Lacroix, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art. 161 et 164 du Code municipal)

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

24-09-135

24-09-140

Signé ce seizième jour de septembre
de l'an deux mille vingt-quatre